



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20260610-1187961-DE
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le : 22/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juin à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le quatre juin, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 30

M. Pascal Thévenot, M. Damien Metzlé, Mme Elodie Simoes, M. Frédéric Hucheloup, Mme Johanne Ledanseur, M. François Brunet, Mme Michèle Ménez, M. Pierre Testu, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Conrié, M. Michel Bucheton, M. Philippe Ferret, Mme Muriel Garat, M. Denis Corman, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Olivier Poneau, M. Marouen Touibi, Mme Christine de Barros, Mme Adeline Nonis, M. Zsolt Mathé, Mme Maeva Taupenas, M. Emmanuel Augy, M. Eric Tardif, M. Jamel Dekali, Mme Sarah Hamdi, M. Stéphane Brousse, Mme Sabine Gairin-Calvo, M. Pierre Fernandes da Costa.

Ont donné procuration : 5

Mme Magali Lamir à M. Damien Metzlé, M. Bruno Drevon à M. Zsolt Mathé, Mme Nathalie Brar-Chauveau à Mme Michèle Ménez, Mme Pauline Cussac à M. Pierre Testu, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot.

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° DEL-26-06-10-01

Objet : Règlement intérieur du Conseil municipal : adoption du règlement intérieur du Conseil municipal pour le mandat 2026-2032

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° DEL-26-06-10-01

Objet : Règlement intérieur du Conseil municipal : adoption du règlement intérieur du Conseil municipal pour le mandat 2026-2032

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-8,

VU l'élection municipale en date du 15 mars 2026, laquelle a donné lieu au renouvellement du Conseil municipal,

VU sa délibération n° DEL-26-03-20-01 en date du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

VU sa délibération n° DEL-26-03-20-03 en date du 20 mars 2026 relative à l'élection des adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes au Maire en date du 20 mars 2026,

VU sa délibération n° DEL-26-03-27-07 en date du 27 mars 2026, relative à la création des commissions municipales et désignation de leurs membres,

VU le règlement intérieur du Conseil municipal, annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à la majorité, rendu par la commission du Règlement Intérieur du Conseil municipal, réunie en séance le 22 mai 2026.

VU le projet d'amendement transmis par écrit le 9 juin 2026 par Mme Sarah Hamdi pour le groupe « Vivre à Vélizy Mieux et ensemble », visant à modifier certaines dispositions de l'article 16 du règlement intérieur du Conseil municipal, et exposé à l'oral en séance préalablement au vote de la présente délibération,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement,

CONSIDÉRANT que celui-ci a vocation à préciser le fonctionnement de la préparation et la tenue des conseils municipaux, dans le respect des dispositions du CGCT,

CONSIDÉRANT que le règlement intérieur du Conseil municipal est édicté pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante qui l'a adopté,

CONSIDÉRANT que lors de sa séance du 27 mars dernier, par sa délibération n° DEL-26-03-27-07, le Conseil municipal a approuvé la création d'une Commission municipale spéciale dénommée « Commission du Règlement Intérieur du Conseil municipal » chargée notamment, d'établir le nouveau règlement intérieur du Conseil municipal,

ENTENDU l'exposé de M. Pascal Thévenot, rapporteur,

Délibération n° DEL-26-06-10-01

Objet : Règlement intérieur du Conseil municipal : adoption du règlement intérieur du Conseil municipal pour le mandat 2026-2032

APRÈS DÉBAT, Monsieur le Maire soumet l'amendement présenté par le groupe « Vivre à Vélizy Mieux et ensemble » au vote de l'Assemblée :

- Vote pour l'adoption de l'amendement : 6,
- Vote contre l'adoption de l'amendement : 29,

L'amendement n'est donc pas adopté.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité (Pour : 29 voix - Contre : 6 voix, Eric Tardif, Jamel Dekali, Sarah Hamdi, Stéphane Brousse, Sabine Gairin-Calvo, Pierre Fernandes da Costa).

APPROUVE les termes du règlement intérieur du Conseil municipal, annexé à la présente délibération.

ADOpte ledit règlement pour toute la durée du mandat municipal 2026-2032.


Fait et délibéré en séance le 10 juin 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.




Johanna Ledanseau
5^{ème} Adjointe au Maire
Secrétaire de séance




Pascal Thévenot
Maire